



## Salle de douche non conforme

Par **moimoi58**, le **01/10/2015** à **11:59**

Bonjour, je loue un logement social hlm de type 3, je suis reconnu en handicap, ma salle de douche avec bac est petite je ne peut pratiquement pas bouger pour me laver et encore moins abaisse si je fait tomber mon savon, hélas en sortant de la douche j'ai glissé et je me suis retrouvé plusieurs mois à marcher avec des béquilles, j'ai appelé le bailleur et une personne est venue mesurer l'appartement. Résultat elle a constaté que la salle de douche était non conforme aux plans de construction. Dossier qu'elle a remis à sa hiérarchie. Je n'est plus de nouvelles des hlm. Depuis octobre 2014, comment avoir de leur part une douche à l'italienne. Je leur ai pourtant donné les documents nécessaires : carte d'invalidité et certificat du médecin. Je vous remercie de vos réponses... mes salutations

Par **amajuris**, le **01/10/2015** à **20:26**

bonjour,  
êtes-vous certain que l'office HLM a une obligation de modifier gratuitement votre bac à douche en douche à l'italienne si ce n'est pas un logement prévu pour un handicapé.  
étiez-vous handicapé quand vous êtes entré dans le logement ?  
salutations